

**Consultation relative à la demande de transfert économique de la concession de La
Télé**

Monsieur le directeur,

En date du 1er juillet 2011, vous nous avez transmis un dossier relatif à l'objet mentionné sous rubrique pour consultation. Nous en avons pris connaissance avec intérêt et vous remercions de nous accorder la possibilité d'exprimer l'avis de notre autorité quant à cette demande formelle d'approbation de transfert économique selon l'article 48 de la loi sur la radio et la télévision.

Nous avons pris acte que le groupe Tamedia est devenu titulaire de 23,5 % des participations au sein de Vaud Fribourg TV SA (La Télé) à la suite du rachat de l'entreprise Edipresse le 1er avril dernier. Dans la mesure où l'acquisition remonte au début du printemps dernier, il nous semble que notre opinion n'aura qu'une faible portée, surtout si nous prenons en compte le fait que Tamedia n'entend pas conserver sa participation au sein de La Télé.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois ne s'oppose pas à ce transfert économique mais il s'interroge par contre sur la destination future de ces participations au sein de Vaud Fribourg TV SA. En effet, il s'agira, lors de cette prochaine opération, de veiller à préserver la diversité des opinions et de l'offre dans le domaine de la production audiovisuelle romande.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 17 août 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND